



Contrat d'engagements Jus de Pommes - Février/Mars 2026 par l'AMAP A CHEVAL

Maison Gaillard - Production fruitière
110 rue Royale
78580 Les Alluets le Roi

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 1 distribution qui aura lieu le **Jeudi 12 Mars 2026**.

Engagements de l'adhérent :

- pré financer la production
- assurer au moins une permanence distribution et se rendre au moins une fois à la maison Gaillard pendant la saison d'engagement
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions
- participer à la réunion de bilan de fin de saison

Engagements du producteur fruitier partenaire :

- livrer les quantités de jus de pommes à la date précitée selon les quantités demandées :
 - Tarifs

Jus de pomme bio (1L)	4.90 euros
-----------------------	------------

- être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Quantités choisies :

Jus de pomme bio (1L)	...	x 4.90	...
-----------------------	-----	--------	-----

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de « Maison Gaillard ».

Chèque N° :

Distribution :

Jour : Jeudi 12 Mars 2026

Horaires : 19h45 -20h30

Lieu : Ancienne caserne des pompiers

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Réponse au plus tard le Jeudi 26 février.

Fait à

Le

Nom et signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur Dominique Gaillard pour la Maison Gaillard